



## **NAO ingénieurs et cadres : La justice évite le débat, SUD fait appel !**

**RAPPEL :** Le sort des ingénieurs et cadres passe chaque année à la trappe des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires). Dénoncée depuis toujours par les élus SUD, cette situation insupportable méritait une suite judiciaire.

Car non seulement la direction s'affranchit de toute négociation avec les organisations syndicales centrales, mais ces dernières ne mènent aucun combat pour faire changer les choses !

Certaines s'agitent dans les tracts en s'indignant, c'est le minimum syndical. D'autres ont aussi pris le parti de ne pas signer d'accord NAO en signe de protestation, ce qui est à leur honneur. Et après ? Encore aurait-il fallu entraîner les salariés dans ce combat qui les concernent au premier chef.

**Devons-nous rester résignés devant une direction qui piétine le droit, qui écarte la rémunération des Ingénieurs et Cadres de la négociation collective, en les considérant individuellement à coup de *jobgrading* et de NRR (Niveaux de Responsabilité Renault) ?**

Saisir la justice est le dernier moyen de solder ce désaccord constant.

**Le syndicat SUD a donc procédé –seul- à une assignation en référé au tribunal de Nanterre le 28 juin dernier.**

### **Malheureusement, le rendu du juge a été incomplet !**

A nos demandes :

- D'organiser une négociation dans l'établissement, compte tenu du fait que Guyancourt est le premier établissement en termes d'encadrement (6 602 cadres, soit 62 % de l'effectif total de l'établissement et 61% des 10 799 cadres tous établissements RENAULT confondus), et que SUD y soit représentatif : **la justice nous a débouté !**

**Cette dernière possibilité est pourtant prévue dans l'article L 2242-5 du code du travail, mais elle reste une faculté de l'employeur.**

**Rien ne l'y obligeant, la direction de RENAULT préfère donc mener des négociations en central, loin des regards et de toute hostilité syndicale, avec ses partenaires choisis... Elle accuse SUD de manœuvres électoralistes, mais oublie que porter publiquement la contestation est la mission de tout syndicat. Si SUD ne demandait pas de négociations dans l'établissement, il ne serait pas recevable devant la justice.**

- De constater que la société RENAULT n'intégrait pas la discussion des salaires des ingénieurs et des cadres dans les dernières négociations annuelles : **la justice n'a pas répondu !**

**Malheureusement pour la direction, il en faut davantage pour nous décourager. Exclure les cadres des NAO est un véritable déni de démocratie : SUD continue le combat en faisant appel !**

# LOI TRAVAIL

**A celles et ceux qui pensent être protégés chez RENAULT, ne vous faites pas d'illusions !**

**La négociation d'entreprise est mise en avant avec cette réforme.** Cela veut dire que les droits des salariés seront variables d'une entreprise à l'autre.

Pourquoi dans une entreprise comme RENAULT, le temps de travail, le salaire et les autres éléments de rémunération, la mobilité interne sur l'ensemble des sites ne pourraient pas changer et régresser ?

Parce que les organisations syndicales centrales y veillent ?

Pas vraiment ! N'ont-elles pas déjà signé des accords antérieurs qui nous ont valu un recul des droits pour les congés retraite, le gel des salaires ou encore l'absence de toute prise en compte d'une catégorie des effectifs (comme les Ingénieurs et Cadres dans les NAO) ?

**Demain, l'accord d'entreprise primera sur le contrat de travail, ça ne vous fait pas peur ?**



Les salariés RENAULT du Technocentre pensent que leur performance individuelle les met à l'abri du licenciement ou du chômage. Mais cette protection est illusoire.

Exemples :

Le 3/01/2011, 3 cadres supérieurs seront convoqués dans le bureau du directeur juridique de l'entreprise. Au fur et à mesure de cet entretien, ils découvriront abasourdis qu'on les accuse d'avoir trahi RENAULT et d'espionner au profit des Chinois. Ils seront licenciés sans être écoutés. C'est le début d'une retentissante affaire de faux espionnage...

Le 01/01/2014, 7 salariés expérimentés dans la conduite de la centrale chaufferie du TCR ont été changés de poste avec une perte de 1000€/mois sur leur rémunération. Ils n'ont commis aucune faute, la direction de RENAULT a juste décidé d'externaliser leur activité.

Le 15/03/2016, un ingénieur prestataire expert en mathématiques appliquées sera expulsé de RENAULT pour avoir pris contact avec des syndicalistes. Son expertise unique dans la simulation crash ne le sauvera pas et la direction se moquera bien de la perte de compétence à cette occasion.

Le 23/11/2016, un directeur de programme adjoint perdra la vie à la suite d'un entretien préalable en vue d'un éventuel licenciement. Jugé et condamné par ses pairs, il avait seulement été jusqu'au bout de la performance individuelle tel que le prône RENAULT. Pas de chance, il deviendra la cible dans un processus défaillant.

On le voit, quand la direction applique ses décisions, rien ne l'arrête. 27 licenciements ont eu lieu sur Guyancourt en 2016. 14 supplémentaires depuis le début de l'année, dont 13 cadres. **Et ce ne seront pas les recours prud'homaux dont les plafonds d'indemnisation vont être affaiblis par la nouvelle loi qui inverseront cette tendance.**

Le profit immédiat prévalant sur la pérennité des compétences, la direction n'a qu'une ambition : augmenter la marge opérationnelle. Cela passe aujourd'hui par la multiplication de contrats précaires avec 3500 prestataires/jour sur notre établissement, et demain par **les contrats de chantier qui apparaîtront comme autant de nouvelles embauches RENAULT.**

Est-on à l'abri lorsqu'on est peu à peu dépouillé de son métier et qu'on en est réduit au pilotage de la sous-traitance ? Et quel avenir pour nos enfants avec un CDI de chantier ?

**Il dépend de chacun de nous d'empêcher ces nouveaux reculs sociaux.**

**Jeudi 21 septembre, SUD appelle tous les salariés à faire grève et venir manifester. Départ en car à 12h30 gare routière avec retour assuré au TCR.**

**Manifestation à 14h à Paris, de Montparnasse à Place d'Italie**